

**Objet :**

Référence :  
2025 / 5 / 1

ATTRIBUTION D'UN  
FONDS DE  
CONCOURS  
« TRANSITION  
ENERGETIQUE ET  
BAS CARBONE DU  
PATRIMOINE  
COMMUNAL » PAR  
LA MEL POUR LA  
REALISATION DU  
PROJET  
« RENOVATION DE  
79 POINTS  
LUMINEUX  
D'ECLAIRAGE  
PUBLIC »

DATE DE CONVOCATION  
11 Septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE  
11 Septembre 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23

NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :

# EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG**

**L'an deux mil Vingt Cinq, le Dix Sept Septembre à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présent(e)s :** MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WAUCQUIER Isabelle

## **Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme DESROUSSEaux Patricia donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER Isabelle  
M. GHESQUIERE Didier donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal  
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. DELBROUCQ Damien  
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène  
M. WATTEAU Bernard donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent

## **Absent :**

**A été nommée secrétaire** : Madame SCHIRMER Lucie

Suite à la sollicitation du fonds de concours dédié à la « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal » pour la réalisation du projet « Rénovation de 79 points lumineux d'éclairage public » (rue de la Chapelle, rue du Général Leclerc, rue de Tressin, rue de Willems, rue du Tuquet, rue du Cimetière, rue du Beau Bouquet, rue à Pois), le Bureau Métropolitain de la MEL, réuni le 27 Juin 2025, a décidé de soutenir ce projet et d'octroyer à la commune de Chérens une aide financière d'un montant maximum de 19 592,00 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, et conformément à l'article L.5215-26, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL, annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'accepter le fonds de concours de la MEL d'un montant maximum de 19 592,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal ZOUTE

